

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE INTER-ASSOCIATIF

### SCANDALE SANITAIRE EN PRÉPARATION SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LA NAPPE PHRÉATIQUE « DE LA CRAIE DU SUD DE LILLE »

**Vous vous rappelez de l'épisode VITSE, cette entreprise d'Houplin-Ancoisne** qui a fait couler une dalle de béton de 4000 m<sup>2</sup> (et beaucoup d'encre) à toute proximité des captages d'eau potable d'Houplin-Ancoisne\*, en zone de très forte vulnérabilité aux pollutions. Petit épisode de tension locale qui a entraîné une action judiciaire de la DREAL vis-à-vis de cette entreprise.

#### Et bien vous n'avez encore rien vu.

Un autre scénario de dégradation de la nappe est en préparation, bien plus spectaculaire que le précédent, dans le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille (MEL), qui pourrait être voté ce 28 juin au Conseil Métropolitain. La MEL ne comprendrait-elle pas ce qu'est le fonctionnement d'un territoire d'alimentation de nappe phréatique ?

#### De quoi s'agit-il ?

De la fameuse carrière de Loos-Emmerin-Haubourdin (70 hectares tout de même) dont il est possible de contempler les activités polluantes depuis la LINO (Liaison routière Intercommunale Nord-Ouest), récemment aménagée pour nous offrir ce spectacle navrant.

Des déchets de route, de macadam, de construction sont déposés à même le fond de la carrière avant d'être concassés et réduits en miettes pour former d'immenses tas de graviers, toujours aussi pollués et toujours stockés en fond de carrière.

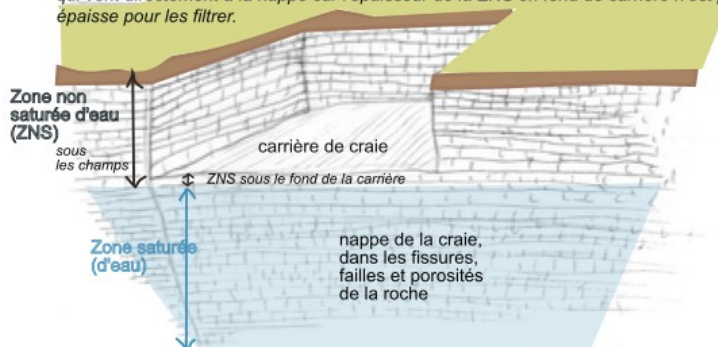
La nouvelle route créée par l'entrepreneur également en fond de la carrière, fait, quant à elle, bien plus de 4000 m<sup>2</sup>.

#### Où est le problème me direz-vous ?

C'est que le fond de la carrière est en contact direct avec la nappe puisqu'il est le résultat du retrait de 20 m d'épaisseur de craie. La hauteur de la nappe varie, l'hiver elle baigne le fond de la carrière, l'été elle est quelques mètres en dessous. Les associations environnementales qui se sont opposées au projet de LINO en ont fait la démonstration : la carrière est en zone de vulnérabilité totale ou très forte. Or, cela n'est pas reconnu pas le PLU métropolitain qui a fait une erreur manifeste de classement en matière de vulnérabilité du site aux pollutions. Et donc, y sont autorisés des activités et des aménagements qui ne devraient pas s'y trouver.

#### La carrière de Loos-Emmerin-Haubourdin, une fenêtre ouverte sur la nappe

*Sur l'Aire d'Alimentation des Captages du Sud de Lille, les différents niveaux de vulnérabilité aux pollutions sont calculés en prenant en compte l'épaisseur de la zone non saturée (ZNS) (quasi nulle au fond de la carrière) et l'importance du taux de ruissellement (quasi nul au fond de la carrière, l'eau ne pouvant s'écouler ailleurs). Plus ces deux valeurs sont faibles, plus la vulnérabilité aux pollutions est forte. Ainsi on peut attribuer à la carrière de Loos-Emmerin-Haubourdin une vulnérabilité très forte ou totale qui devrait limiter les activités qui devraient y trouver place (cf règlement du Plan Local d'Urbanisme de la MEL). Malheureusement, le niveau de vulnérabilité officiel de la carrière dans le PLU est le même que celui des champs qui la surplombent, autorisant des activités produisant des rejets polluants qui vont directement à la nappe car l'épaisseur de la ZNS en fond de carrière n'est pas assez épaisse pour les filtrer.*



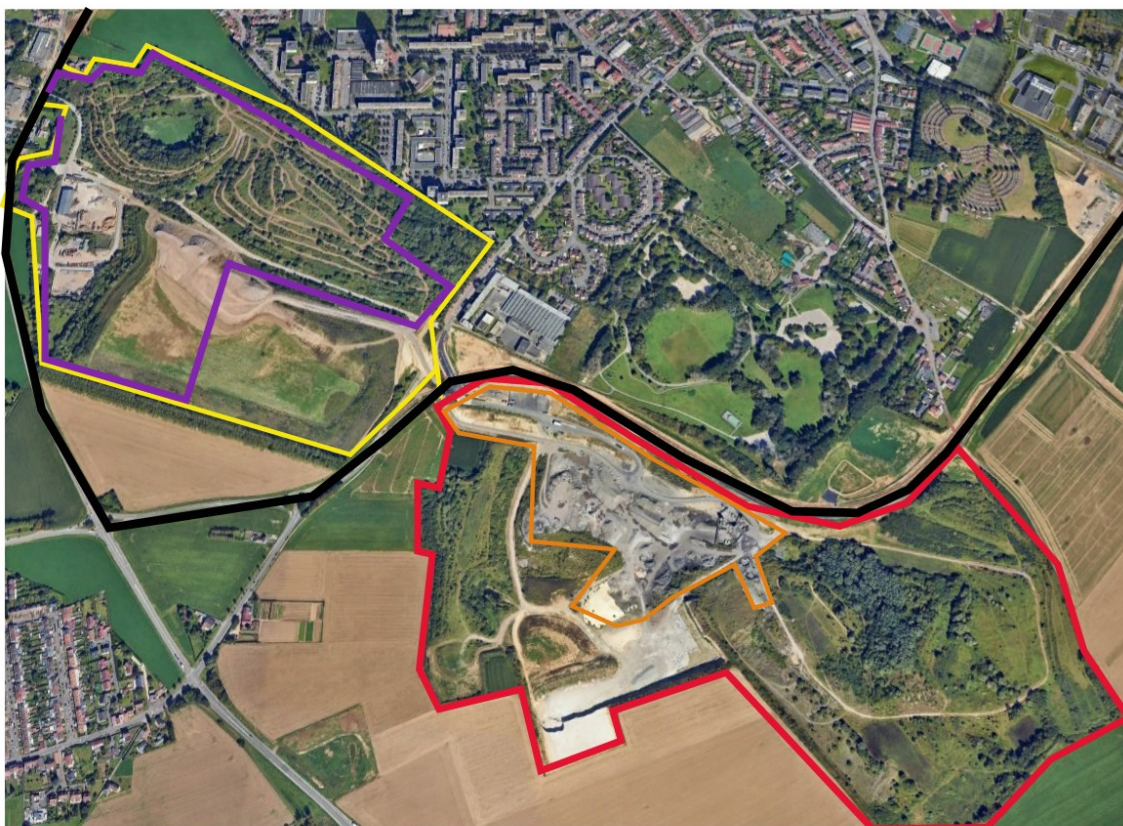
### **Mais le scandale ne s'arrête pas là.**

Les eaux de pluie qui tombent dans la carrière sont infiltrées vers la nappe, chargées des polluants des activités industrielles du site et aboutissent in fine aux captages d'Emmerin\* car la carrière fait partie du territoire d'alimentation de ces captages. Nous parlons bien ici des fameux captages récemment déclarés « ultra-prioritaires » par le Préfet, entraînant des dépenses publiques d'achat de foncier afin de mieux les protéger car ils sont très "sensibles" à la pollution...

### **Et si on commençait par retirer les activités polluantes de la carrière...**

#### **Mais non, c'est même le contraire qui se dessine...**

- dans son PLU3, la MEL veut classer le fond du site Est de la carrière, celui qui accueille les activités de concassage de déchets de construction pollués, en STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées), statut qui autorise des dérogations pour des aménagements en zones agricoles ou naturelles. Cela conforte l'aménagement de la route de fond de carrière ainsi que la poursuite voire le développement des activités polluantes en cours. Le tout sans aucune étude préalable d'impact sur la nappe. Il faut pourtant noter que la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a donné un avis défavorable à ce projet dans l'enquête publique du PLU3.
- la MEL va également suivre la réserve du Commissaire Enquêteur de cette dernière enquête publique en classant la partie haubourdinoise du site Ouest de la carrière en zone industrielle, là encore sans étude préalable des impacts sur la nappe, sans même connaissance du projet industriel de l'entreprise Ramery qui gère ces deux sites.



**Carrière de Loos-Emmerin-Haubourdin**

*Le périmètre du site Ouest est en jaune. En violet, la partie sur la commune d'Haubourdin que la MEL veut le classer en zone industrielle.*

*Le périmètre du site Est est en rouge.*

*Le périmètre en orange est celui de la zone que la MEL veut classer en STECAL.*

*La LINO est en noir. Quand elle traverse le site Est, elle est aménagée sur des remblais à même le fond de carrière.*

**Nos associations avons fait appel à des experts qualifiés qui ont confirmé nos observations sur l'hyper-vulnérabilité de la carrière** et sur les nécessaires précautions que cela impose. Nous avons partagé ces connaissances avec l'ensemble des parties prenantes : Métropole Européenne de Lille, Préfecture, Commissaire enquêteur, élus locaux, Tribunal Administratif de Lille... et rien, rien, rien n'a été fait pour améliorer la protection de la nappe si vulnérable à cet endroit, et pour éviter les pollutions en cours et à venir.

**C'est même le contraire, nous assistons à un scandale sanitaire avec la pollution générée par certaines de ces activités industrielles actuelles et futures.**

Les rejets pollués du futur STECAL aboutissent et aboutiront inévitablement dans la nappe et donc aux captages d'Emmerin, exigeant des dépenses publiques toujours plus importantes de dépollution pour «potabiliser» cette eau, et ce, alors même que les ressources en eau potabilisable de la Métropole Européenne de Lille sont limitées.

**Nous ne pouvons admettre ces décisions et entamerons les démarches nécessaires pour empêcher qu'elles adviennent.**

**Nous demandons que la carrière de Loos-Emmerin-Haubourdin ne soit pas classée en Zone Industrielle dans le PLU3 ni n'accueille de STECAL et que sa vulnérabilité aux pollutions soit réévaluée afin que les activités qui pourront y trouver place soient adaptées à sa vulnérabilité réelle.**

**Nous appelons toutes les autorités compétentes, les associations, les habitants des communes gardiennes de l'eau et de la Métropole, les scientifiques, les élus et les agents de collectivités qui comprennent ces enjeux à soutenir cet appel et à le faire savoir auprès des représentants de la Métropole Européenne de Lille ou de leur commune. N'hésitez pas à envoyer ce communiqué à votre maire en indiquant que vous soutenez notre demande.**

*\* Les captages d'Emmerin, d'Houplin-Ancoisne, des Ansereuilles, de Seclin et de Sainghin-en-Weppes constituent les captages « de la nappe de la craie du Sud de Lille ».*

## Les associations

**ASPI**

**Aut'MEL**

**EcoLoos**

**Emmerin Nature et Patrimoine**

**Environnement et Développement Associatif**

**Entrelianes**

**Nord Nature Environnement, Fédération Régionale**

**Santes Nature**

**A.S.P.I**



Pour toute information : [contact@entrelianes.org](mailto:contact@entrelianes.org)



**Emmerin Nature  
et Patrimoine**

